

Le débat sur les armes... Mon grain de sel !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 9 mai 2018



Comme certains, probablement pas majoritaires ici, je suis réservé, voire hostile à l'autorisation du port d'arme par tout un chacun...

D'abord un mythe, le port d'arme n'est pas systématique aux USA, cela dépend des États. Il faut souvent être reconnu à même d'en porter... Je ne connais pas la dénomination de cette autorisation.

Par contre, la liberté d'en posséder y est fort développée dans nombre d'États... pas de petites armes, des fusils d'assaut, voire plus, sans limite de quantité !

Cela est un héritage de la guerre d'indépendance des USA, chacun doit pouvoir défendre son pays, un essentiel du patriotisme américain... Un élément essentiel aussi de la liberté aux USA...

Comme Français, je ne me vois pas le droit de dicter aux américains ce qu'ils doivent faire, même si l'excès de détention sans limite m'interpelle et me semble dépasser le nécessaire pour la défense de leur nation si besoin était.

A remarquer que les étrangers aux USA n'ont pas les mêmes droits, logique !

D'autres nations, comme la Suisse, font que nombre de citoyens

sont armés... après un service militaire me semble-t-il, sans que cela n'occasionne une hécatombe !

<https://www.planetoscope.com/mortalite/1200-homicides-commis-dans-le-monde.html>

Ci-dessus, un lien concernant les homicides par armes à feu dans une partie du monde (Que des pays occidentalisés ! Les autres ?).

D'abord faisons le tour complet de l'intérêt de posséder une arme réglementairement.

1) Ceux qui assurent la protection en général, là il s'agit de traiter du port d'arme...

A exiger une formation, du sang froid et un bon équilibre mental. Indéniablement, à plus forte raison dans la période que nous vivons, les personnes assurant réellement la sécurité publique devraient être armés, ceci 24h/24, pas uniquement lors de leur service !

Londres, où la police est peu armée, voit ces derniers temps se multiplier les homicides tant par armes à feu qu'armes blanches... Londres a bien changé, je me demande bien pourquoi ???

Un article d'un média qui n'appartient pas à la « fachosphère » comme disent les « détenteurs » du « bien » :

<https://www.lci.fr/international/criminalite-homicide-londres-enregistre-plus-de-meurtres-que-new-york-une-premiere-pour-la-capitale-britannique-2083441.html>

2) Ceux qui sont menacés et leurs éventuels gardes du corps...

Une évidence, formation nécessaire...

3) Les adeptes de la chasse et du tir de loisir ou sportif.

La réglementation est forte... Possession, transport et utilisation bien définis, voire même excessifs depuis une réglementation alourdie par l'UE...

4) Le particulier, qui ne peut avoir d'autorisation de port d'arme.

Pour la protection de sa famille, de lui-même, de son domicile... Auquel cas, il conviendrait de revoir les règles de

la légitime défense. Quand on pénètre sans bruit la nuit chez quelqu'un... ! Voire le jour avec une certaine hostilité dirons-nous !

Nécessaire que dans la famille chacun comprenne bien qu'une personne de la famille doit différencier son comportement de celui d'un éventuel cambrioleur...

A craindre bien sûr que les cambriolages soient plus meurtriers... Mais aussi moins de cambriolages vu les risques... Le bilan serait à voir !

Le refus par l'État, par l'intermédiaire des représentants élus de la nation, que les particuliers possédassent une arme devrait par contre avoir l'alibi de sanctions fortes de tout ce qui peut porter atteinte à l'intégrité physique du citoyen ordinaire et respectueux de la loi et d'autrui ! Ce n'est assurément pas le cas aujourd'hui !

Ne pas oublier l'interdiction d'armes illégales et leurs recherches forcées.

Ce qui induit le contrôle aux frontières, la chasse aux armes illégales souvent de guerre, dont le constat de la présence dans certains endroits est bien identifiée par de nombreux homicides entre malfrats avant même que cela ne touche l'honnête citoyen... A contrôler aussi certains groupes qui se font connaître par leur hostilité à la nation, à ses nationaux, pire, à ces citoyens*. Encore faut-il en reconnaître leurs origines et leurs natures !

Et sur ce point là, la France est particulièrement mal placée dans la protection de ses nationaux !

** : Je fais la différence entre nationalité et citoyenneté. La possession de la nationalité (problème de la bi-nationalité) n'induit pas l'attachement à la citoyenneté (assimilation), d'où découle le respect des lois et des caractéristiques de l'identité en plus des droits civiques. Il est quand même anormal que certains individus aient double droit d'expression associé à plusieurs nationalités !*

Excusez moi si j'ai commencé par la conclusion de mon grain de

sel, mais je pense avoir exprimé ce que je considère équilibré dans un pays démocratique, pour autant qu'il le soit encore !